

## Compte rendu de séance

### Séance du 26 Octobre 2015

L'an deux mil quinze, le 26 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE sous la présidence de Monsieur LOCHON Martial Maire

**Présents** : M. LOCHON Martial, Maire, Mmes : AUGROS Marie-Claude, CHAUVEAU Estelle, CORDONNIER Virginie, DELPEUX Maryvonne, MOREAU Nathalie, ZDEBSKI Patricia, MM : AUTIN Jean Michel, BENOIST Laurent, DESVEAUX Luc, HENRIETTE Rodolphe, MASSOT Éric, SABATHIER Jérôme

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MURY Danièle à M. DESVEAUX Luc, MM : GOIRAND Jean-Luc à Mme DELPEUX Maryvonne, LAGOUTTE Christian à M. MASSOT Éric  
Excusé(s): M. MAILLOT Yoland

Absent(s): Mme LETERRIER Katy

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 14/10/2015

**Date d'affichage** : 14/10/2015

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CHAUVEAU Estelle

Le Procès-verbal du 26 Août est adopté à l'unanimité.

#### **Ordre du jour :**

- Recours aux missions facultatives du Centre de Gestion
- Convention et demande de réparation RSEIPC
- Rétrocession parcelle lotissement "Petit Orme"
- Fonds de Solidarité Logement
- Com/Com représentation - fusion- PLUI
- Contrat Régional
- Rapport annuel de l'Eau et de l'Assainissement
- Rapport annuel SICTOM
- Point travaux
- Questions diverses
- Tour de Table

Le Conseil Municipal passe désormais à 18 car Madame Perrin Marlène a donné sa démission en date du 19 octobre 2015, pour cause de déménagement.

## **I. Recours aux missions facultatives du Centre de Gestion**

Le Maire informe que le Centre de Gestion de l'Eure et Loir a mis en place une **convention cadre unique** permettant l'adhésion de la Commune à la quasi-totalité des services facultatifs sans que cela n'engendre de dépenses supplémentaires, ce qui nous permettra de faire appel en tant que besoin aux différents services.

Les membres du Conseil Municipal vote à l'unanimité l'adhésion de la Commune à la Convention cadre et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **II. Convention et demande de réparation RSEIPC**

### 1. convention

Le Maire présente le rapport d'activité du Syndicat électrique et des changements intervenus lors de l'année 2014 ainsi que le bilan financier du Syndicat.

Un développement de la fibre est en cours de déploiement. L'agglomération de Chartres a souhaité sortir la compétence numérique du SEIPC pour créer sa propre SEM. Cela aura des conséquences sur les autres communes adhérentes.

De plus, Monsieur le Maire informe le Conseil que les statuts du Syndicat ont changé et qu'ils seront effectifs au 1er janvier 2016.

Suite aux remarques de Monsieur Rodolphe Henriette sur les diverses modifications intervenues, Monsieur le Maire propose que le vote des nouveaux statuts du Syndicat se fasse lors du prochain Conseil Municipal.

### 2. Réparations :

Monsieur Lochon rappelle aux membres du Conseil qu'une visite du Syndicat a lieu tous les 4 mois pour effectuer des vérifications de l'éclairage public, ainsi que les petites réparations. Pour les plus grosses réparations, afin de simplifier la procédure d'engagement de travaux, il est demandé aux membres du Conseil de donner pouvoir au Maire d'engager les réparations sans passer par délibération.

Vote à l'unanimité pour donner pouvoir à Monsieur le Maire.

Monsieur Henriette Rodolphe nous rapporte que le Régie électrique lance un audit qui débutera au mois de Novembre 2015 sur la totalité des points lumineux non conformes et fera des propositions de remise aux normes et de réparation au cours de l'année 2016.

## **III. Rétrocession parcelle lotissement "Petit Orme"**

Après avoir vendu les parcelles au promoteur NEXITY qui les a aménagées et vendues, il nécessaire que les parcelles de voirie et de réseaux soient rétrocédées à la commune.

Monsieur Lochon informe qu'un simple acte administratif sera émis pour cette rétrocession, moins onéreux qu'une rétrocession à l'euro symbolique qui engage des frais notarié.

Le Conseil vote à l'unanimité la rétrocession de la voirie et des réseaux.

## **IV. Fonds de Solidarité Logement**

Le Fonds de Solidarité Logement est un fonds placé sous la responsabilité des départements et intervient pour aider les personnes ou les ménages éprouvant des difficultés pour accéder à un logement décent.

Ce fonds est abondé par le Conseil départemental mais également par les communes.

La commune de Bailleau le Pin possède 56 logements sociaux et participe à hauteur de 3.00 € par logement (coût fixé par le comité de pilotage du Conseil départemental).

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal pour la participation de la commune de Bailleau le Pin.

## **V. Com/Com représentation - fusion- PLUI**

### **1. Représentation :**

Un vote pour le futur Conseil Communautaire, suite à la fusion des deux Communautés de Communes, doit se mettre en place du fait que celui-ci sera opérationnel au 1er janvier 2016 et ce qui ramènera les conseillers pour Bailleau le Pin à 3 délégués.  
Les délégués élus à l'unanimité sont Martial Lochon, Danièle Mury et Jean-Luc Goirand.

### **2. Fusion :**

La fusion se poursuit et sera effective au 1er janvier 2016, et deux ans seront nécessaires pour lisser la totalité des compétences.

### **3. PLUI :**

Les Lois Grenelle, Alur et Notre ont accru la nécessité de réviser la plupart des PLU et cartes communales.  
Le PLU de la commune de Bailleau le Pin a 8 ans et pourrait encore être valable pendant quelques années. En revanche, il risque d'être caduc dans deux ans du fait de la nécessité de "grenéliser" notre PLU.  
Il faut savoir que les aides seront plus dirigées vers la mise en place et l'adhésion à un PLUI qu'à un PLU.

Une cohérence est bien entendu faite avec les prescriptions du SCOT.

A ce jour le coût d'un PLU "grenélisé" est supérieur au coût de la mise en place d'un PLUI. En effet, un coût sera divisé par le nombre de communes inscrites dans le périmètre de la Communauté de Communes.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la révision du PLU en PLUI. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Monsieur Lochon informe que la Communauté de Communes de Courville a déjà engagé un Technicien en urbanisme.

De plus, la commune de Luplanté désire sortir de la Communauté de Communes du Pays de Combray, et les communes de Mottereau et de Montigny -le-Chartif désirent officiellement intégrer à notre Communauté de Communes.

Monsieur le Maire présente le futur schéma départemental de la coopération intercommunale d'Eure et Loir qui englobe la rationalisation des Communautés de Communes et des Syndicats Intercommunaux et Mixtes.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

## **VI. Contrat Régional**

Monsieur Lochon annonce que deux projets vont se mettre en place pour la commune avec les financements possibles si les études préliminaires sont positives. Les deux projets sont:

- la construction du Centre de Loisirs sans Hébergement
- la construction de la Médiathèque.

## **VII. Rapport annuel de l'Eau et de l'Assainissement**

Monsieur Lochon présente les rapports sur l'eau et l'assainissement pour l'année 2014 et commente les chiffres par rapport à 2013.

Il mentionne l'évolution du coût de l'eau et de l'assainissement et des travaux effectués en 2013, ce qui a permis de diminuer le volume d'eau.

Le conseil adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014.  
Le conseil adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014.

## **VIII. Rapport annuel SICTOM**

Monsieur le Maire commente le rapport SICTOM 2014. Il informe que les déchets sont en augmentation de 7.4% en 2014 par rapport à 2013. Cela s'explique du fait que l'année 2014 a été plus humide, d'où une augmentation des déchets verts.

Le rapport est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal

### **IX. Point travaux**

- Monsieur Lochon informe que les prises sur les mats sont posées pour réceptionner les illuminations de Noël. Un vœu est formulé pour l'acceptation du devis, la pose de ces illuminations doit se faire la dernière semaine de novembre, ce qui permettra de tout mettre en lumière de suite.

- Le Conseil Départemental a refait la route de Meslay le Grenet. Pour assurer la sécurité de cette rue, il a été décidé suite aux informations données par Monsieur Kervinio(DDT) de mettre en place un fléchage avec une circulation prioritaire et une pose de balisettes permettant une réduction de la vitesse.

- Un devis est proposé pour installer un support au plafond dans la salle de réunion de la Mairie.

- Un devis pour le mobilier urbain a été demandé à la société qui a déjà été mandatée en 2014 pour la Commune de Bailleau. Ce devis comprend l'acquisition de cendriers, de bancs et de potelets.

- Le bureau de la secrétaire de Mairie sera repeint par les agents techniques et l'acquisition d'armoires sera à effectuer.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire d'effectuer ces achats et ces travaux.

### **X. Questions diverses**

Monsieur Lochon informe que la commune doit prendre une délibération pour dissoudre le CCAS. Il rappelle que la compétence sociale est une compétence départementale mais que si cela est nécessaire, la commune interviendra pour une urgence.

Il rappelle également que le CCAS est en sommeil depuis 2013.

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la dissolution du CCAS.

Monsieur Lochon rappelle que le Banquet des Anciens aura lieu le mercredi 2 décembre. Les invités sont les personnes domiciliées à Bailleau le Pin et qui ont plus de 65 ans. Plusieurs bénévoles assurent le service lors de cette journée.

### **XI. Tour de table**

- Information théâtre : La pièce de théâtre du 30 septembre 2015 "stationnement alternée" a rencontré un vif succès, et Monsieur Henriette dit que cela devrait se reproduire. Monsieur Lochon essaie de trouver d'autres pistes pour apporter la Culture à Bailleau le Pin. Il remercie vivement Monsieur Éric Massot de son implication pour l'envoi de mails afin que cela touche un maximum de personnes. La troupe "les **troubadours de la joie**" de ARROU est également conviée pour son prochain spectacle.

- Monsieur Sabathier énonce la possibilité de mettre en place une page Facebook car cela serait plus dynamique pour la commune.

- Un information est également donnée pour la commémoration du 11 novembre. Celle-ci aura lieu à 11h45. Une cérémonie œcuménique sera faite à Sandarville.

A la demande de Madame Chauveau, les tours de garde pour les élections régionales du 6 et 13 décembre 2015 sont arrêtés.

Séance levée à 00:00